

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 5

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Simplification de l'exercice des droits politiques

Le Conseil fédéral a décidé de simplifier la procédure de renouvellement de l'inscription au rôle électoral. Il répond ainsi à un vœu souvent exprimé, de diverses façons, par les représentants des Suisses de l'étranger et des membres des Chambres fédérales.

Jusqu'ici, les Suisses et Suissesses de l'étranger qui voulaient continuer à exercer leurs droits politiques devaient renouveler leur inscription au rôle électoral de leur commune de vote tous les quatre ans. A diverses reprises, les représentants des Suisses de l'étranger et des membres du Parlement avaient demandé qu'on abroge cette obligation de renouveler l'inscription au registre ou qu'on «automatise» la procédure.

Avec le matériel de vote, les communes concernées doivent désormais envoyer au moins une fois par an aux Suisses de l'étranger autorisés à voter une carte imprimée. Les citoyens désireux de renouveler leur inscription signent la carte, la datent et la renvoient avec le matériel de vote à la commune de vote.

A l'avenir, vous recevrez donc au moins une fois par an, avec les documents de vote, une formule vous permettant de renouveler votre droit de vote. Même si vous recevez cette carte chaque année, il suffit que vous procédiez au renouvellement de votre inscription tous les quatre ans. Vous avez donc le choix de remplir ou non la carte chaque année.

Comme par le passé, la commune de vote vous confirmera

directement le renouvellement de votre inscription. Les Suisses de l'étranger autorisés à voter, mais qui ne renouvellent pas leur inscription avant l'expiration de la

quatrième année après la dernière inscription, seront comme par le passé radiés du rôle électoral.

Patricia Messerli, service des Suisses de l'étranger du DFAE 

Mutations au sein du personnel

Cet été, le Service des Suisses de l'étranger (SSE) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a connu deux mutations. Le 1^{er} septembre 2002, l'ambassadeur Peter Sutter a succédé à l'ambassadeur Walter Thurnherr, que le Conseil fédéral a nommé secrétaire général du DFAE. Peter Sutter est chef de la «Division politique VI – Suisses à l'étranger», qui comprend aussi le SSE. L'ambassadeur Sutter est donc en même temps le chef du SSE.



Peter Sutter est né à Herisau en 1948 et a grandi dans le pays d'Appenzell. Il a achevé ses études à Zurich et Bâle avec le titre de docteur en droit. Après avoir exercé à Zurich comme avocat, il entre en 1979 dans le service diplomatique du DFAE et fait un premier stage à Ottawa. Après un séjour à Berne comme collaborateur du service juridique du DFAE, il est nommé premier collaborateur à Nairobi en 1985, puis, en 1988, au même poste à Helsinki. En 1991, il rentre à Berne pour diriger la section Politique de paix, où on lui confie la mission de mettre sur pied un corps d'observateurs et d'observatrices de scrutins. De

1994 à 1999, avec le rang de major général, il dirige la délégation suisse au sein de la Commission neutre de surveillance de Panmunjom (Corée). En 1999, le Conseil fédéral le nomme chef de mission et le charge d'ouvrir et de diriger un bureau suisse de liaison auprès de l'administration provisoire de l'ONU à Pristina, au Kosovo (Yougoslavie).

D'autre part, **Gabriela Brodbeck** a débuté le 12 août 2002 comme collaboratrice juridique du SSE. Elle succède à Patricia Messerli, notamment comme rédactrice des communiqués officiels de la «Revue Suisse». Gabriela Brodbeck est née à Bâle en 1963. En 1991, elle termine ses études de droit à l'Université de Bâle par une licence. Après divers stages dans les administrations cantonales et



fédérale (notamment à l'Office fédéral des assurances sociales, à Berne), elle finit par travailler à la direction de justice, de police et des affaires militaires du canton de Bâle-Campagne, où elle assurait la surveillance des bureaux cantonaux d'état civil.

Service des Suisses de l'étranger DFAE 

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Services postaux pour tous»
(jusqu'au 28 février 2003)
Syndicat de la Communication
Oberdorfstrasse 32
CH-3072 Ostermundigen

«Pour de plus justes allocations pour enfant!»
(jusqu'au 30 avril 2003)
Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC)
Case postale 5775, 3001 Berne

«Pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie»
(jusqu'au 5 août 2003)
R.A.S.: Rassemblement des assurés et des soignants
Case postale 1280, 1001 Lausanne

«Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)»
(jusqu'au 29 juillet 2003)
Protection Suisse des Animaux PSA
Case postale, 4008 Bâle

«Moratoire sur les antennes de téléphonie mobile»
(jusqu'au 12 septembre 2003)
www.Antennenmoratorium.ch
Case postale 321, CH-8029 Zurich

«Contre l'abattage rituel des animaux sans étourdissement préalable»
(jusqu'au 26 septembre 2003)
Association Contre les Usines d'Animaux ACUSA
Case postale, CH-9501 Wil

«Pour la refonte totale de la Constitution fédérale par le nouveau Parlement (initiative printemps)»
(jusqu'au 2 octobre 2003)
Initiative printemps
Case postale, CH-5001 Aarau

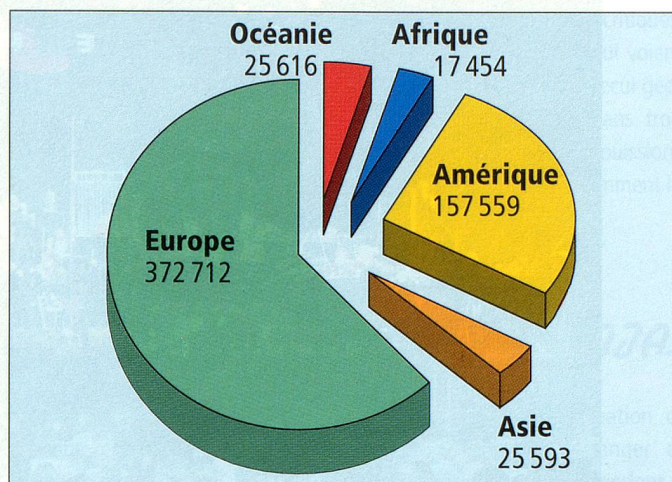
A l'adresse www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vi10.html vous trouverez les listes de signatures des initiatives populaires en suspens, que vous pourrez imprimer et utiliser.



La Cinquième Suisse grandit

Dans
A fin juin 2002, 598 934 Suisses et Suissesses étaient immatriculés auprès des ambassades et des consulats suisses. Depuis l'an dernier, le nombre de nos concitoyens à l'étranger a augmenté de 7274. 421 680 Suisses de l'étranger (70,40%) jouissent de la double nationalité.

La majeure partie de nos concitoyens de l'étranger, soit 358 347 (ou 59,83%) vivent dans des pays de l'Union européenne (voir tableau). Hors de l'Europe, la plupart des Suisses de l'étranger résident aux Etats-Unis (69 526). Les statistiques montrent encore que près de 60 % des adultes suisses vivant à l'étranger sont des femmes (270 425). Le nombre des hommes adultes est de 187 538, celui des mineurs (moins de 18 ans) de 140 971. 92 235 personnes (15,4%) ont



Grafique Buri

Nombre de Suisses de l'étranger dans l'espace UE

France	158 215
Allemagne	68 761
Italie	43 302
Grande-Bretagne	25 678
Espagne	20 484
Autriche	12 616
Pays-Bas	6 693
Belgique	6 566
Suède	4 277
Grèce	2 921
Portugal	2 691
Danemark	2 668
Finnlande	1 292
Irlande	1 273
Luxembourg	910
Total	358 347

plus de 65 ans. La plus grande colonie suisse est toujours celle de France. Dans le sud-ouest du Pacifique, sur l'île de Tuvalu, une personne détient un passeport suisse, et elles sont deux dans les îles Kiribati, à Saint-Vincent et aux Grenadines.

Des 454 213 Suisses de l'étranger ayant le droit de vote, 82 682 (18,20%) se sont fait enregistrer auprès de nos représentations pour pouvoir exercer leur droits civiques.

Êtes-vous curieux de savoir combien de vos concitoyens vivent

dans votre pays de domicile? Vous trouverez les statistiques complètes sur internet à la page du Service des Suisses de l'étranger, www.eda.admin.ch/asd.

MPC

Remboursement de dépôts bancaires en RDA

Le BaROV, office fédéral allemand responsable du remboursement des dépôts bancaires restés en RDA (www.barov.bund.de), vient de publier une liste des Suisses qui détenaient des comptes en banque en 1945 sur le territoire de la future RDA.

Bien que le délai pour le remboursement direct des comptes, par le BaROV, aux détenteurs de comptes ou à leurs héritiers soit entre-temps échu, les ayants-droit suisses peuvent toujours le demander avec l'aide de la Confédération et en présentant les justificatifs correspondants. Le versement est effectué dès que le requérant (c'est-à-dire l'ayant-droit initial ou ses héritiers légaux) est en mesure de prouver son droit sur la fortune déposée.

Les citoyens suisses dont les noms figurent sur une liste consul-

table sur internet (www.eda.admin.ch/ddrkonto), ou leurs héritiers, peuvent adresser une requête écrite le plus vite possible à l'adresse ci-dessous, avec copie des pièces justificatives:

DFAE, direction du droit international public, service des accords de dédommagement, Bundesgasse 18, CH-3003 Berne, tél.: +41 31 322 31 91 / +41 31 323 01 95, dv-entschaedigung@eda.admin.ch.

La liste peut également être consultée auprès des représentations diplomatiques suisses. Les autorités suisses ne sont responsables que de la transmission des requêtes. La décision quant à leur validité et à la suite des opérations est l'affaire des autorités allemandes.

DFAE, Service des Suisses de l'étranger

Nouveau passeport suisse

Un nouveau passeport suisse sera introduit le 1^{er} janvier 2003. A partir de cette date, chacun recevra son propre passeport. L'inscription des enfants dans le passeport des parents ne sera plus possible.

Le nouveau passeport peut être commandé auprès des représentations suisses à partir du 1^{er} novembre 2002. Il sera livré au plus tôt le 1^{er} janvier 2003. Les passeports doivent toujours être demandés auprès des représentations diplomatiques et consulaires. Le prix du nouveau passeport n'est pas encore connu.

Dès le 1^{er} janvier 2003, il ne sera plus établi que des nouveaux passeports. Les passeports valables aujourd'hui (modèle 1985) ne seront plus prolongés. Les passeports établis ou prolongés avant le 1^{er} janvier 2003 restent valables jusqu'à l'expiration de la validité, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2007.

Si votre passeport actuel expire avant le 31 décembre 2002, vous pouvez le prolonger (avant cette date) d'encore cinq ans. Notez que la validité totale d'un passeport à partir du jour de son établissement ne peut excéder quinze ans.

Pour éviter désagréments et retards, le DFAE prie tous les Suisses de l'étranger de demander un nouveau passeport ou une nouvelle carte d'identité au moins deux mois avant l'expiration de l'ancien titre.

Service des Suisses de l'étranger du DFAE